



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCLARATION DE MANIFESTATION NAUTIQUE

OBSERVATION DES MAMMIFÈRES MARINS

Direction de la Mer de la Martinique

Déclaration souscrite en application de l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 modifié et de l'arrêté préfectoral n°R-02-2017-03-15-003 réglementant l'approche des cétacés dans les eaux sous juridiction française aux Antilles

L'arrêté interministériel relatif aux manifestations nautiques en mer impose une déclaration préalable pour toute activité exercée dans les eaux maritimes ou ayant un impact sur celles-ci et susceptible d'appeler des mesures particulières d'organisation et d'encadrement en vue d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs et la protection de l'environnement.

En sus, l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°R-02-2017-03-15-003 du 15 mars 2017 réglementant l'approche des cétacés dans les eaux sous juridiction française aux Antilles dispose que les directeurs de la mer peuvent autoriser, chacun dans le cadre des manifestations nautiques qu'il instruit et dont il accuse réception, les personnes, navires ou engins déclarés à s'approcher en deçà de 300 mètres d'un cétacé, sous réserve qu'ils se conforment aux recommandations d'approche formulées par le conseil de gestion du sanctuaire AGOA.

Ce formulaire est donc à destination des personnes exerçant l'activité de whale watching ou toutes autres activités nécessitant de s'approcher des cétacés dans les eaux territoriales et la zone économique exclusive françaises autour de la Martinique. L'opérateur se doit de déclarer son activité auprès de la direction de la mer chaque année.

Cette déclaration doit être faite avant le début de l'activité. La date de prise en compte sera celle **d'arrivée de la déclaration** :

- ✓ sur la boîte mail du service en charge de l'instruction des déclarations de manifestations nautique de la Direction de la mer de la Martinique : manifestations-nautiques.martinique@mer.gouv.fr
- ✓ au secrétariat de la Direction de la mer de la Martinique : **bd Chevalier de Sainte-Marthe - BP 620 97261 Fort-de-France**

I – ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

NOM & Prénom	
Raison sociale de la structure organisatrice	
Domicile ou siège social	
Tél (portable et/ou fixe)	

Courriel

II – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Nature et description de
l'activité / du projet envisagé :

Dates/période d'observation :

Plages horaires :

Lieu de départ :

Lieu(x) d'escale (*pause baignade*)
(cf page 5) :

Lieux habituels d'observation
(joindre carte via sites *DATASHOM* ou
GEOPORTAIL)

III – ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

- Personnes embarquées formées à l'observation des cétacés :

Nom	Prénom	Date de		Fonction à bord
		naissance	la formation	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- Moyens de communication :

- Entre les différents opérateurs pratiquant l'observation de cétacés : VHF 08 - *attention : comme indiqué dans la charte, toute communication sur la position des cétacés est formellement interdite.*
- Entre le CROSS et l'organisateur : **VHF 16** ou **196**

En cas **d'accident**, l'organisateur alerte sans délai le **CROSS AG**.

IV – SUPPORT D'OBSERVATION

Si l'organisateur possède plusieurs navires, remplir les autres tableaux autant que de besoin en **annexe 1**

- Nombre de navires :

Type d'engin nautique ¹	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Immatriculation	<input type="text"/>
Catégorie de navigation	<input type="text"/>
Équipage (nombre de personnes)	<input type="text"/>
Nombre de passagers max	<input type="text"/>
Indicatif radio	<input type="text"/>
AIS (oui/non)	<input type="text"/>

V – PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Deux aires marines protégées recouvrent l'intégralité de la ZEE française autour de la Martinique :

- Le sanctuaire AGOA (depuis 2010) : dédié à la protection des mammifères marins.
- Le Parc Naturel Marin de Martinique (depuis 2017) : qui a vocation à protéger le milieu marin, tout en soutenant le développement durable des activités maritimes qui en dépendent.

D'autres aires marines protégées et sites d'intérêt écologiques existent le long du littoral de la Martinique. Ces sites appellent à une attention particulière. La [carte interactive](#) les localisant est

¹ Notamment : si plaisance ou professionnel, navire à moteur/voile, autre support nautique ...

consultable en ligne sur [ICI](#).

Parmi les pressions listées ci-après, quelles sont celles susceptibles d'être générées par votre activité ?

Dérangement d'espèces	<input type="checkbox"/>	Collision avec espèces	<input type="checkbox"/>
Déchets	<input type="checkbox"/>	Rejets d'eaux usées	<input type="checkbox"/>
Ancrage	<input type="checkbox"/>	Émissions sonores	<input type="checkbox"/>
Émissions sonores	<input type="checkbox"/>	Crème solaire en mer	<input type="checkbox"/>

Autres :

Mesures prises pour minimiser l'impact de l'activité sur les cétacés (*durée d'observation, volume sonore, débrayage du moteur ...*) :

Actions de prévention et de sensibilisations menées (*plaquette informative, explication du mode de vie des cétacés ...*) :

L'organisateur soussigné :

- s'engage à respecter les dispositions de la charte **AGOA**
- s'engage à rappeler aux chefs de bord leur responsabilité ainsi qu'à informer les participants des conditions et prévisions météorologiques
- Doit suspendre ou annuler la manifestation si les conditions de sécurité ne sont pas réunies
- Est conscient du fait qu'il est toujours responsable du déroulement d'ensemble de la manifestation.

Fait à

Le

Signature du/des responsable(s) de l'entreprise

Pièces à joindre au dossier

- ✓ **Carte des lieux d'observation des cétacés** (*prendre fond de carte sur les sites DATASHOM ou GEOPORTAIL*)

- ✓ **Attestation de réussite** à la formation de navigant référent délivrée par AGOA

- ✓ Si besoin : autre(s) tableau(x) de renseignement sur les navires déclarés (annexe 1)

ANNEXE

Tableau moyen nautique

Type d'engin nautique	
Nom	
Immatriculation	
Catégorie de navigation	
Équipage (nombre de personnes)	
Nombre de passagers max	
Indicatif radio	
AIS (oui/non)	

Type d'engin nautique	
Nom	
Immatriculation	
Catégorie de navigation	
Équipage (nombre de personnes)	
Nombre de passagers max	
Indicatif radio	
AIS (oui/non)	

Type d'engin nautique	
-----------------------	--

Nom	<input type="text"/>
Immatriculation	<input type="text"/>
Catégorie de navigation	<input type="text"/>
Équipage (nombre de personnes)	<input type="text"/>
Nombre de passagers max	<input type="text"/>
Indicatif radio	<input type="text"/>
AIS (oui/non)	<input type="text"/>